

**United Nations**

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**Nations Unies**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

**MASTER FILE**

RESTRICTED

E/CN.4/SR.85/Corr.3

28 June 1949

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquième session

CORRIGENDUM AU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUATRE-VINGT-CINQUIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,  
le jeudi 12 mai 1949, à 15 heures 15.

Page 3 - lignes 28 à 30 :

Remplacer la phrase commençant par "Le respect des droits de l'homme ..." par la phrase suivante : "Conformément à l'Article 55 de la Charte, le respect des droits de l'homme n'est qu'un des moyens d'atteindre l'objectif visé, mais l'objectif lui-même est "d'assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes", les mots "égalité des droits des peuples" et "le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" revêtant une importance extrême."